



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juin 2021 à 19H30

Convocation du 15 juin 2021

Présents :

BAYET Céline, BINSSE Guy, CURT Alexis, DOUCHET Christophe, EMERAUD David, DI RAFFAELLE THUILLIER Béatrice, MANCEAU Antoine, MARCE Antoine, MICHAUD Murièle, PENET Sacha, RIVOIRE Christine, PETITPIERRE Yves, SIGNOL Virginie.

Excusés : Olivier BEGEL, Joel PERRISSEZ

Procurations données : 2

Le quorum est atteint.

SIGNOL Virginie est nommée secrétaire de séance. 14 votes POUR

Il est voté l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 mai 2021. 14 votes POUR.

N°24/2021 : Jury d'assise 2022

Vu, le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil procède au tirage au sort (stade préparatoire) du nom de trois personnes susceptibles de participer au Jury d'assises 2022 et dont les noms figurent sur la liste électorale de la commune.

Sont tirés au sort :

- ✓ n°340 – SIGNOL Laetitia
- ✓ n°337 – SIGNOL Françoise
- ✓ n°206 – LAURENT Carmen

N°25/2021 : Augmentation tarifaire location salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le tarif de location de salle polyvalente n'a pas augmenté depuis 2018. Il propose une augmentation de tarif soit le tableau ci-dessous à compter du 01 septembre 2021.

TARIF ETE (01/05 au 30/09)		TARIF HIVER (01/10 au 30/04)	
Pour les habitants ou contribuables de Montcarra	Pour les personnes non résidentes de Montcarra, sous parrainage d'un habitant du village	Pour les habitants ou contribuables de Montcarra	Pour les personnes non résidentes de Montcarra, sous parrainage d'un habitant du village
WEEK-END :			
300€	450€	350€	500€
Du samedi 8h30 au dimanche 20h Ou en cas de jours fériés le vendredi : du vendredi 8h30 au samedi 20h, en cas de jours fériés le lundi : du dimanche 8h30 au lundi 20h			
SEMAINE :			
110€	160€	160€	210€
Possibilité de louer en semaine hors période scolaire (du lundi au Jeudi), horaire sur demande à la mairie			

LOCATION 1 JOURNEE (hors période été) Possibilité de louer sur 1 journée, le samedi ou dimanche ou jour férié	
Pour les habitants ou contribuables de Montcarra	Pour les personnes non résidentes de Montcarra, sous parrainage d'un habitant du village
200€	280€

Par ailleurs, pendant toute la durée de la crise sanitaire et compte tenu de la surcharge de travail engendrée, des frais de désinfection de la salle seront facturés pour un montant de 50.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** l'augmentation tarifaire de la location de la salle polyvalente
- **APPROUVE** le règlement intérieur.

N°26/2021 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial pour exercer les fonctions d'agent des services périscolaires et d'entretien.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à 28 heures 16 hebdomadaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/09/2021.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : adjoint technique territorial

Grade : adjoint technique territorial

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : agent des services périscolaires et d'entretien.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 pour 0 contre et 0 abstention :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 (ou 3-3),

DECIDE :

- La création à compter du 01/09/2021 d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 28 heures 16 hebdomadaire pour exercer les fonctions d'agent des services périscolaires et d'entretien.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

N°27/2021 : Transfert de la compétence PLU à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Le Maire, expose à l'assemblée que :

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi "Grenelle II", a institué le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) comme la règle, et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal comme l'exception.

Initialement prévu au 1^{er} janvier 2021 pour les communes n'ayant pas procédé au transfert de la compétence PLU à leur communauté de communes au 27 mars 2017, en vertu de l'article 136-II de la loi ALUR, le transfert de la compétence PLU a fait l'objet d'un report au 1^{er} juillet 2021 dans le cadre de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

Ce transfert s'opèrera à cette nouvelle date sauf si dans les trois mois qui précèdent (du 1^{er} avril au 30 juin 2021), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Monsieur Le Maire propose qu'un débat ait lieu au sein du Conseil Municipal sur cette question.

Le transfert de compétence ne fige pas les documents d'urbanisme communaux en vigueur :

- Une modification ou révision engagée avant le transfert peut être achevée par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, après accord de la commune.
- Une modification ou révision simplifiée peut être effectuée après le transfert de la compétence. Elle sera alors assurée par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

La prise de compétence en matière de PLU implique également automatiquement le transfert de la compétence Règlement Local de la Publicité (RLP) et de la compétence Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), désormais Sites Patrimoniaux Remarquables.

En outre, conformément à l'article L. 211-2 du code de l'urbanisme, le transfert de la compétence PLU à l'EPCI emporte la compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain (DPU).

Le transfert de plein droit du DPU aux EPCI à fiscalité propre compétents a pour conséquence le pouvoir d'instituer et d'exercer le DPU. Pour autant, l'intercommunalité ne peut l'exercer que pour des opérations relevant de ses compétences statutaires. Aussi, le code de l'urbanisme permet au titulaire de déléguer une partie du DPU à une ou plusieurs communes dans les conditions qu'il décide, conformément à l'article L.213-3 du code de l'urbanisme.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi "Grenelle II",

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi "ALUR", et notamment son article 136,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 pour, 11 contres et 3 abstentions :

DECIDE de s'opposer au transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

Une altercation verbale grave s'est produite entre Antoine MANCEAU et Yves PETIPIERRE sur un terme du PLU.

Questions diverses

- Point jardins partagés transmis par Olivier BEGEL :
 - Mise en place de la clôture semaine du 19 juillet par Osez Nature. Ils laisseront un espace pour le passage de la foreuse, puis fermeront après la réalisation du puits.
 - En attente d'une date précise pour le forage de fin juillet.
 - Concernant l'usage de l'eau par les jardiniers : les jardiniers sont autorisés à puiser dans la mare à proximité. Elle sera alimentée en eau temps que nécessaire par François LYONNE.
 - Paillage des allées des jardins le samedi 12 juin dernier.
 - Achat d'une table en fin de semaine dernière. Installation dimanche prochain, entre deux bureaux de vote. Je reviens vers vous pour l'heure précise.

- Point Environnement transmis par Olivier BEGEL :
 - Curage de la rivière de Fuysieux : septembre/octobre prochain. Demande d'autorisation et devis en cours. Yves a réalisé un devis auprès de Thomas PETITPIERRE, deux autres devraient arriver en mairie sous peu.
 - Convention de pâturages avec Jérôme Ballet sur le verger de l'étang. Les moutons sont en place depuis le 6 juin dernier, uniquement en journée.

- Yves PETITPIERRE : des arbres sont tombés vers l'étang, 2 gros arbres sont encore pendus et sont dangereux. David EMERAUD informe le conseil que Mr GRIESBACH va s'en charger. Christophe DOUCHET demande de faire mettre une rubalise pour matérialiser le danger. Information à transmettre à Joel PERRISSEZ.

- Point école : David EMERAUD explique que l'AO est en ligne sur les affiches depuis le 18/06/21. Yves PETITPIERRE a lu le DCA, il n'est pas fait état des chaudières ni de planning. David EMERAUD précise qu'il faudra refaire une consultation pour les travaux extérieurs : la cours de l'école et le chauffage : même si ce sont 2 options. Antoine MANCEAU pense que les travaux ne démarreront pas avant septembre, et se pose des questions quant à la compétitivité de l'AO. Antoine MARCE précise que les professionnels n'ont pas les carnets de commandes plein. David EMERAUD craint également que les travaux ne débutent pas avant septembre. Yves PETITPIERRE propose d'imposer le démarrage aux vacances de la Toussaint. David EMERAUD propose d'organiser une réunion avec l'atelier HB pour qu'un retro-planning soit présenté ainsi que le déroulement des travaux et l'échéancier des dépenses. Christophe DOUCHET propose de faire un avenant au DCE. Antoine MARCE rappelle que nous n'avons toujours pas d'état des règlements à prévoir. Antoine MANCEAU demande en quoi la contrainte de juillet 2022 est un impératif ? Il signale également que le bruit sera contraignant pour les enfants. L'idée était de faire les gros travaux bruyants en été pour limiter les contraintes. David EMERAUD souhaite qu'un RDV soit organisé en début de semaine prochaine au plus tard : commission école, travaux et AO.

- Point multi-activité : ARKOLIA est l'entreprise officielle qui a repris les dossiers Green Access. Un courrier nous informant a été adressé en mairie au mois de mai. Jusqu'alors nous échangeons avec Mr Foubert, ex chargé d'affaires de la société GREEN ACCESS, qui nous avait présenté la société ACTIV ENERGIE comme le repreneur de GREEN ACCESS. Nous avons donc pris attache auprès de SVP, service juridique en lien avec la CCBD, pour la suite à donner au projet. Il a été conseillé à la collectivité de faire un courrier en LRAR à ARKOLIA précisant que le projet proposé ne correspondait pas du tout au projet initial, que le permis de construire ne pourrait pas être modifié au risque de perdre les subventions attribuées sur le projet (vous trouverez une copie du courrier adressé). Ce courrier a donné lieu à une réponse par mail de la part

d'ARKOLIA, proposant un bâtiment de dimensions encore différentes ainsi qu'une participation financière à hauteur de 24 000 €. (en copie le mail reçu). David EMERAUD propose de faire une LRAR de refus de la proposition faite cet après-midi par ARKOLIA. Leur proposition ne correspond pas à ce qui a été devisé initialement par GREEN ACCESS. Yves PETITPIERRE pense que le seul moyen est de conserver le PC initial. Christophe DOUCHET rappelle son mail précisant que le projet initial n'est pas rentable pour les entreprises. David EMERAUD rappelle que sur le département de l'Isère les bâtiments mono-pentes ne sont pas autorisés, le projet ARKOLIA n'est donc pas recevable. Yves PETITPIERRE rappelle qu'un bâtiment similaire a été construit aux Avenières. David EMERAUD souhaite s'assurer que le raccordement ne coutera rien, poser la question à Mr FOUBERT.

David EMERAUD explique que si tout va bien, le terrassement doit se faire en juillet, les fondations en septembre, le toit en octobre. Christophe DOUCHET demande qu'on transmette aux élus les documents ARKOLIA.

- 161 Grande rue : Yves PETITPIERRE, pense qu'il s'agit d'une opportunité pour la commune. David EMERAUD explique qu'il faudra choisir si on préempte le terrain seulement, ou l'ensemble avec la maison. La maison pourrait faire l'objet d'un péril et entraîner la maison voisine si gros souci. Tènement de 400m² : permettrait un accès à la zone arrière pour aménager des stationnements par exemple. Le même propriétaire a un terrain limitrophe à la mairie, l'idée serait donc d'acheter l'ensemble pour créer une liaison. David EMERAUD propose de préempter, d'acheter et de démolir la maison. Antoine MARCE rappelle que la maison se situe bien en zone de préemption. Il est donc possible de préempter en ayant un projet d'utilité publique. Cela permettrait de désenclaver une zone à urbaniser. Yves PETITPIERRE pense qu'avec les 12 m de large, il serait possible de créer 7 à 8 stationnements à terme. David EMERAUD va se renseigner et voir si on peut demander une estimation à Grenoble aux domaines, les services fonciers. Antoine MANCEAU rappelle que dans la valeur réelle du bien, il faut englober la démolition. Attention à la dérive de coût. David EMERAUD passera voir le propriétaire lundi prochain.
- Stade : David EMERAUD, Bertrand HAAR va faucher semaine prochaine et les agents de ST CHEF vont se charger des finitions. Les poteaux en béton sont dangereux, des ferrailles sortent. Il faudrait couper les ferrailles. Un poteau bois est en train de tomber. Yves PETITPIERRE demande s'il a été prévu de couper les acacias au stade ainsi que 2 arbres morts à faire tronçonner. Christophe DOUCHET va s'occuper des poteaux béton avant le 14/07.
- David EMERAUD présente les photos qui seront présentées au jury blanc pour les villes et villages fleuris.
- Yves PETITPIERRE : demande si la liste des adressables fibre a été transmise ? Julie va les relancer.
- Yves PETITPIERRE doute un peu des capacités à faire de ST CHEF. David EMERAUD propose de réfléchir à comment procéder si on ne poursuivait pas avec ST CHEF. Il explique d'ailleurs avoir exprimé son mécontentement au maire de St Chef.
- Sacha PENET : lettre adressée au CM concernant l'entretien du stade. David EMERAUD rappelle que c'est un redémarrage du lieu. Christophe DOUCHET demande que le chemin derrière soit entretenu haie en prévision du feu d'artifice et pour des raisons de sécurité. CF Joel.

- Yves PETIPIERRE propose que pour les entretiens espaces verts ENS, un planning soit fait et les demandes d'intervention soient faites au coup par coup afin de respecter le nombre de passage annuel.
- Christophe DOUCHET informe qu'il a reçu des remarques sur les massifs et espaces verts : autour du local poubelle en face du four, les buissons descendent sur la route et débordent chez les privés. Voir avec les agents de ST Chef pour faire le nécessaire.
- Christophe DOUCHET : le ruisseau déborde chemin de Mont Profond, aussi pour éviter que la route ne s'abîme et s'affaisse il demande une intervention..
- Christophe DOUCHET : suite à sa formation correspondant défense à Varcès il explique que son rôle est de participer à l'organisation des cérémonies et aider le maire à les préparer. Par ailleurs, il peut également participer au recensement, notamment auprès des jeunes en dévives scolaires pour les orienter vers des formations JDC ou vers l'armée. Il est possible de faire venir des gens qui pourraient leur expliquer. C'est aux communes d'essayer de mettre en action ce type de démarches.
- Christophe DOUCHET signale que les terrains derrière le lavoir n'ont pas été fauchés. David EMERAUD pense que ce sont les agriculteurs qui s'en chargent. A prévoir.
- Christine RIVOIRE : la chambre d'agriculture va évacuer les pneus mais cela se fera en 2022. Est-il possible que la subvention soit maintenue. CF la CCBD.
- Yves PETITPIERRE a participé à la réunion de travail du comité mobilité : de grandes idées, première réunion de travail, plutôt très intéressante, formule d'échange permanent. Le CR sera transmis au CM. De gros problèmes de déplacement pour les jeunes ont été recensés et le comité a à cœur de faire évoluer les choses.

Fin de séance à 21h50



